



*Communiqué de presse
Paris, le 27 septembre 2016*

Les Centres de formation des apprentis ouvrent leurs portes aux jeunes Franciliens sous main de justice

Le 8 septembre 2016, la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et d'Outre-mer (DIRPJJ IDF-OM) et la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA) d'Île-de-France ont signé une convention pour développer l'orientation des jeunes placés sous protection judiciaire, vers des dispositifs d'apprentissage.

Pour cette première année d'expérimentation, l'objectif est de former une dizaine de jeunes sous main de justice.

« Cette convention permet à des jeunes éloignés de l'emploi, voire en rupture avec la société d'être accompagnés pour retrouver le chemin de la formation, de l'emploi et ainsi retrouver des valeurs et des repères nécessaires à une vie normale » a souligné Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Une convention pour faciliter l'accès à l'apprentissage des jeunes sous main de justice

Cette convention d'une durée de trois ans vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sous main de justice, en leur proposant un accompagnement renforcé vers l'apprentissage.

Les jeunes bénéficiant du dispositif Pacte de la deuxième chance mis en œuvre par la préfecture de la région d'Île-de-France sont également concernés.

Un parcours en six étapes

Afin de faciliter l'entrée de ces jeunes dans le monde de la formation et de l'emploi, les équipes pédagogiques des CFA et les éducateurs PJJ leur proposent un parcours en six étapes :

- la présentation des métiers existants par les formateurs de CFA et par des apprentis ;
- l'intervention du référent justice de la Mission locale ;
- la visite de CFA et de plateaux techniques ;
- le stage d'immersion en entreprise d'une à deux semaines ;
- l'appui pour trouver un employeur ;
- la simulation d'entretiens.

Ce parcours s'apparentant à un sas d'entrée est ainsi conçu afin de permettre au jeune d'être opérationnel pour son entrée dans l'apprentissage. Mis en œuvre au sein des Unités éducatives d'activités de jour (UEAJ) de la PJJ, cette préparation reçoit l'appui de professionnels des CFA ainsi que des médiateurs et développeurs de l'apprentissage.

A propos

La DIR PJJ IDF/OM est une des 9 directions interrégionales de la Protection judiciaire de la jeunesse. Elle est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs, civile comme pénale et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

La DIR PJJ IDF/OM intervient sur la région Île-de-France et 9 collectivités territoriales d'Outre-Mer. En Île-de-France, la prise en charge des jeunes est assurée par 48 Unités Éducatives de Milieu Ouvert, 19 Unités d'Insertion, 22 Unités de placement, 4 services et interventions éducatives en établissement pénitentiaire et d'unités éducatives auprès des tribunaux pour le service public. La DIR PJJ IDF-OM conventionne à travers un partenariat associatif avec des structures habilitées par le Ministère de la Justice.

En Île-de-France, 25 893 jeunes ont été suivis en 2015 dont 15 734 par le secteur public et 10159 par le secteur associatif habilité. Sur les 32453 mesures confiées au secteur public par les magistrats au cours de l'année 2015, le suivi en milieu ouvert représentait 54% de l'activité, l'investigation 43% et le placement 3%.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France (CRMA IdF) assure la représentation de l'artisanat au plan régional, défend les intérêts et accompagne dans leur développement plus de 187 000 entreprises artisanales. Elle donne des avis, formule des propositions et des recommandations intéressant l'artisanat auprès des différentes instances franciliennes.

S'appuyant sur les compétences des huit Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales (CMAD) d'Île-de-France, elle définit la stratégie régionale et fixe les priorités en matière de développement économique, de formation et d'apprentissage en faveur de l'artisanat. Elle conduit, par ailleurs, des études économiques et statistiques et assure une veille permanente du secteur en étroite collaboration avec le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Enfin, elle travaille en lien avec les Organisations Professionnelles (OP) du secteur.

Pour former les artisans de demain et permettre à tous ceux qui ont un projet dans l'artisanat de trouver le parcours de formation adapté, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat a créé une Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA). L'URMA compte six Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et huit services de formation continue qui sont déployés sur toute l'Île-de-France.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>